

## Derniers jours pour la PRIME D'INTERESSEMENT

Le syndicat FO vous rappelle que le choix concernant la prime d'intéressement (versement immédiat, placement, ...) doit être fait pour le 12 juillet. A défaut votre prime sera placée « *par défaut* ».

Pour mémoire, en cas de placement dans le PERU les abondements prévus sont les suivant :

Ingénieurs et cadres			Mensuels		
Tranche de versement	de 0 à 500 €	de 500,01 à 1 500 €	Tranche de versement	de 0 à 500 €	de 500,01 à 1 500 €
% d'abondement	50 %	35 %	% d'abondement	130 %	35 %
Montant brut maximum d'abondement	250 €	350 €	Montant brut maximum d'abondement	650 €	350 €

Nota : La différence d'abondements est du au fait que les ingénieurs et cadres cotisent à une « *retraite supplémentaire par capitalisation obligatoire* » sur laquelle l'entreprise met une participation.

## Le syndicat FO répond à vos questions ...

Q : les Cessations Anticipées d'Activité sont-elles un droit ? Mon hiérarchique peut-il s'y opposer ?

R : *Si on veut être précis ce n'est pas un droit « légal » : Hormis le dispositif de retraite dit « carrière longue » il n'existe pas grand-chose. C'est un droit pour les salariés d'Alstom Transport SA grâce à l'accord GEPP, signé récemment par 3 syndicats dont FO, qui remplace l'ancien accord GPEC arrivé à terme.*

*La hiérarchie ne peut donc pas s'y opposer si le salarié respecte les conditions requises et le délai de prévenance.*

Q : Quels sont les placements sécurisés au niveau de l'épargne salariale ?

R : *Aucun placement, quel qu'il soit, n'est totalement sécurisé... Ça n'a jamais existé et ça n'existera probablement jamais. Les « spécialistes » de la question parlent de placements plus ou moins risqués : le principe est que plus les placements sont risqués plus le potentiel de gains mais aussi de pertes est important. Les abondements de l'entreprise diminuent le risque sans l'éliminer complètement. Les placements d'épargne salariale sont, par principe, sur le long terme.*

## Signature de l'accord territorial du HAINAUT / CAMBRESIS

Comme déjà communiqué, à la suite des lois El Komeri et aux ordonnances Macron, après plusieurs plus de cinq années de difficiles négociations à PARIS entre l'UIMM (le syndicat des patrons de la Métallurgie) et les 4 fédérations syndicales représentatives des salariés au niveau national dans la métallurgie une nouvelle convention collective, nationale, a été signée en début d'année 2022 par trois organisations syndicales dont FO. Cette nouvelle convention collective remplacera la convention collective nationale des ingénieurs et cadres et toutes les conventions collectives territoriales.

Il avait également été acté de pour continuer à de négocier dans les différents territoires des accords autonomes concernant les spécificités locales des différentes conventions collectives territoriales qui ne seront pas « *couvertes* » par la nouvelle convention collective nationale.

Pour la convention collective territoriale du HAINAUT / CAMBRESIS ; les négociations se sont déroulées de février à juin 2022. Celles-ci ont permis d'aboutir à un accord permettant de préserver **la journée de saint ELOI** et de conserver, en modifiant les modalités d'attribution, **l'indemnité d'éloignement conventionnelle** ainsi qu'en revaloriser le montant.

Même si, évidemment, nous regrettons de ne pas avoir, par exemple, su étendre la journée de St Eloi aux ingénieurs et cadres, cet accord permet d'améliorer sensiblement, pour de nombreux salariés, leur pouvoir d'achat au niveau des indemnités de transport et **met en place une revalorisation automatique**, qui n'existait pas, c'est donc un plus pour les salariés.

**Une clause de revoyure a également été obtenue.** Chacun constatera que cette clause ne sera pas un luxe vu le contexte économique très incertain.

L'accord a été signé par les organisations syndicales CFTC, CFE-CGC et FO. Pour Force Ouvrière il est primordial de prendre ses responsabilités en négociant et en signant des accords pour défendre les intérêts des milliers de métallos du HAINAUT/CAMBRESIS, notamment ceux des PME qui souvent non rien d'autre comme garanties.

Par ailleurs, à la demande des syndicats CFTC, CFE-CGC et FO, le lundi 11 juillet, une nouvelle réunion avec l'UIMM GRAND HAINAUT est planifiée pour revoir et revaloriser les minimas des grilles de salaires conventionnelle compte tenu de la hausse des prix qui dépasse « *très nettement* » les 5 %.

Votre syndicat FO vous souhaite de bons congés payés, conquête syndicale de 1936.

L'équipe FO d'Alstom-VPF est à votre disposition pour toutes questions.

Vous pouvez trouver des tas d'informations et nous contacter :

Via nos sites internet : [www.fo-alstom.com](http://www.fo-alstom.com) et [www.fo-vpf.fr](http://www.fo-vpf.fr)

Sur notre page Facebook ( [www.facebook.com/FO-Vpf-157681517910842](https://www.facebook.com/FO-Vpf-157681517910842) )

Par SMS au 06.67.52.81.29